



Dépêche n° 662437

Enseignement / Recherche - Recherche et Innovation

Par: René-Luc Bénichou - Publiée le 19/11/2021 à 09h00

[Lien dépêche](#)

09 min de lecture

"C'est son caractère collectif qui fait la force de l'expertise scientifique" (Guy Richard, Inrae)

Inrae vient d'actualiser ses "principes de conduite des expertises scientifiques collectives et des études" dans un document d'une cinquantaine de pages. L'institut publie également une analyse rétrospective de 20 ans d'expertises, d'études et de prospectives. Dans une interview à AEF info, Guy Richard, directeur de l'expertise scientifique collective, de la prospective et des études, explique quelles sont les caractéristiques des expertises scientifiques collectives menées par Inrae, en détaillant notamment comment l'institut incite ses chercheurs à y participer et comment est traitée la question des liens d'intérêts des experts. Il souligne aussi, par opposition à certains chercheurs qui interviennent "individuellement sur tout et n'importe quoi" durant cette crise sanitaire, que "c'est son caractère collectif qui fait la force de l'expertise scientifique".

AEF info : Pourquoi publier un nouveau [guide de conduite des expertises scientifiques collectives](#), alors que des principes en ce domaine avaient déjà été compilés par Inrae en 2018 ? Tant de choses ont-elles changé depuis ?

Guy Richard : La première expertise collective de notre institut, menée à l'époque par l'Inra, date de vingt ans. Depuis, un ensemble de procédures s'est progressivement élaboré et mon prédécesseur, Bertrand Schmitt, en avait organisé une synthèse lisible pour tous, aussi bien en interne qu'à l'externe. C'était un gros travail puisque ce document condensait en une cinquantaine de pages un corpus de procédures totalisant près d'un millier de pages. Nous en avons d'ailleurs conservé les fondamentaux, mais quatre points justifiaient des améliorations et des mises à jour : les liens d'intérêts, la relation à la société et au citoyen, la place des revues systématiques et des méta-analyses, et la question de la valorisation.

AEF info : Vous évoquez en premier lieu les liens d'intérêts des experts. Quelles sont les règles déontologiques qui régissent l'expertise scientifique collective à Inrae ?

Guy Richard : Pendant très longtemps, l'attention s'est portée sur les conflits d'intérêts individuels. Cette notion est importante mais s'avère insuffisante dès lors que l'on convoque un collectif d'experts qui ont quasiment tous des liens soit entre eux, soit avec différentes parties prenantes du sujet étudié. Autant il est impératif que les pilotes scientifiques d'une expertise collective n'aient aucun conflit d'intérêts, autant cette exigence peut difficilement s'étendre aux 20, 30 ou 40 personnes qui composent le comité d'experts.

L'une de nos originalités tient donc au fait que la constitution de chaque comité d'experts donne lieu à une analyse collective des liens d'intérêts déclarés, pour veiller à ce que les experts soient les plus diversifiés possible et qu'aucun ne

soit en position dominante. Cette analyse permet d'ailleurs aux membres des comités d'experts de mieux se connaître et de préciser "d'où ils parlent". Elle est aussi jointe au rapport d'expertise, par souci de crédibilité et de transparence.

Comment se déroule une expertise scientifique collective à Inrae ?

Une expertise scientifique collective (ESCo pour les initiés) est une entreprise de 4-5 ans qui suit trois grandes étapes à Inrae :

- **l'instruction** (entre 6 mois et 1 an) passe par un dialogue entre le commanditaire – un ministère ou une agence comme l'OFB ou l'Ademe –, les directions scientifiques et la DEPE (direction de l'expertise scientifique collective, de la prospective et des études) d'Inrae et, le cas échéant, d'autres institutions partenaires, pour élaborer un cahier des charges, un budget, un calendrier et signer une convention. Un comité de suivi est ensuite constitué, ainsi qu'un comité consultatif d'acteurs ;
- **la réalisation** (2 ans environ) mobilise un comité de 20 à 40 experts pluridisciplinaires animé par un chef de projet de la DEPE et un ou plusieurs pilotes scientifiques. Interviennent aussi des documentalistes et des personnes chargées de l'édition et de la gestion logistique et financière. Il s'agit d'identifier et de collecter la littérature scientifique pertinente, d'en extraire les informations éclairant les questions posées, de rédiger le rapport d'expertise qui peut aller de 500 à 1 000 pages, d'en faire une synthèse en une centaine de pages puis un résumé d'une dizaine de pages ;
- **la valorisation** (1 à 2 ans). Tous les documents sont diffusés lors d'un colloque de restitution qui est public. La synthèse fait l'objet d'un ouvrage paraissant aux éditions Quae. S'y ajoutent la rédaction d'articles scientifiques et techniques, et la réponse aux sollicitations scientifiques, politiques et médiatiques.

Nous avons progressivement institué pour chaque expertise un comité consultatif d'acteurs, qui regroupe les parties prenantes ayant un intérêt direct avec le sujet étudié.

AEF info : Vous citez le souci d'améliorer la relation à la société et au citoyen parmi les mises à jour récentes du guide. Mais n'est-ce pas déjà l'objectif premier d'une expertise scientifique collective que de répondre à une question d'intérêt général ?

Guy Richard : Bien sûr, d'autant que les premiers commanditaires sont les pouvoirs publics. Mais comment tenir compte des citoyens au sens large quand on conduit une expertise scientifique collective ? Et comment faire en sorte qu'elle soit effectivement utilisée tant par les pouvoirs publics que par l'ensemble de la société ?

Pour répondre à ces préoccupations, nous avons progressivement institué pour chaque expertise un comité consultatif d'acteurs, qui regroupe les parties prenantes ayant un intérêt direct avec le sujet étudié. C'est par exemple le cas pour l'expertise que nous sommes en train de mener en collaboration avec l'Ifremer sur l'impact des pesticides sur la biodiversité. Ce comité se réunit deux fois a minima : une première fois au début des travaux, pour l'informer de la manière dont on propose de traiter la question et pour recueillir son avis sur les enjeux ; une seconde fois en fin de travaux pour lui présenter les résultats obtenus, avant qu'ils ne soient restitués.

Même si le périmètre d'une expertise se définit avec les pouvoirs publics pour aboutir à une convention qui ne peut plus être changée ensuite, les priorités exprimées par les acteurs peuvent influencer l'attention portée par l'expertise à tel ou tel point, le tout en dialogue avec les commanditaires et les experts. De même, la présentation des résultats au comité consultatif d'acteurs permet de répondre à des interrogations. Il peut lui arriver de s'étonner qu'une question n'ait pas été traitée, par exemple, ce qui donne l'occasion de rappeler qu'une expertise scientifique collective s'appuie sur la littérature scientifique internationale, qui n'est pas exempte de lacunes. Nous observons en tout cas que le comité consultatif d'acteurs contribue à mieux faire connaître nos travaux d'expertise dans la société.

Nous revendiquons la nécessité de présenter les résultats de la science en distinguant bien les acquis, les lacunes, les incertitudes et les controverses.

AEF info : Que sont les revues systématiques et les méta-analyses que le guide cite parmi les outils pouvant être convoqués par l'expertise scientifique collective, et pourquoi dites-vous qu'il a fallu en revoir la place ?

Guy Richard : La revue systématique de la littérature consiste à établir une synthèse des résultats de toute la littérature scientifique existante sur une question donnée. Elle peut être complétée par un traitement statistique de ces données : c'est la méta-analyse. Certains ne jurent que par ces approches. Le problème, c'est qu'une revue systématique ne peut s'envisager que sur un périmètre limité pour être humainement absorbable par le comité d'experts, ce qui aboutit souvent à des questions assez simplistes.

À Inrae, nous sommes sur des sujets de portée et de nature très vastes qui induisent une vision systémique des réponses apportées aux questions que l'on nous pose. On ne peut pas traiter de la qualité des aliments d'origine animale par une revue systématique, par exemple. Par ailleurs, nous revendiquons la nécessité de présenter les résultats de la science en distinguant bien les acquis, les lacunes, les incertitudes et les controverses. Il nous semble en effet important de renseigner la robustesse des données que l'on fournit aux pouvoirs publics, pour mieux éclairer les décisions qu'ils ont à prendre.

Je voudrais d'ailleurs souligner que c'est son caractère collectif qui fait la force de l'expertise scientifique. À ce jour, il n'y a pas de meilleure manière que l'expertise scientifique collective pour faire un état des lieux des connaissances sur un sujet donné. En cette période de crise sanitaire où l'on peut voir certains chercheurs intervenir individuellement sur tout et n'importe quoi, il faut plus que jamais porter cette vision collective de la connaissance, avec ses consensus comme ses controverses.

La DEPE

Au sein d'Inrae, la DEPE (direction de l'expertise scientifique collective, de la prospective et des études) est "une direction d'appui à la recherche, qui a vocation à coordonner des opérations d'expertise et de prospective en réponse le plus souvent à des demandes des pouvoirs publics", indique Guy Richard. Rattachée à la direction générale déléguée à l'expertise et à l'appui aux politiques publiques ([lire sur AEF info](#)), elle comprend une vingtaine de personnes et dispose d'un budget de 0,35 M€ (hors salaire des personnels permanents), dont 0,2 M€ pour son fonctionnement et 0,1 M€ pour les salaires des personnels non permanents.

AEF info : Face aux difficultés de recrutement des experts, le directeur général de l'Anses, Roger Genet, plaide pour une meilleure reconnaissance de l'activité d'expertise dans la carrière des scientifiques ([lire sur AEF info](#)). Comment cela se passe-t-il à Inrae ? Avez-vous ces difficultés également ?

Guy Richard : C'est tout l'objet de l'attention que l'on porte à la valorisation des expertises scientifiques collectives. Il est plus facile de mobiliser les chercheurs pour les expertises s'ils peuvent y trouver l'opportunité de publier. Or jusqu'à présent, nous traitons la question des publications une fois que tout le travail d'expertise était terminé, c'est-à-dire quand

les experts voulaient passer à autre chose.

Nous avons donc changé notre manière de travailler pour inscrire la question de la valorisation dès le début de l'expertise, permettant ainsi aux experts d'aborder leur travail avec une perspective de publication. Cette méthode présente certes un risque de voir venir des experts plus intéressés par la publication que par le travail collectif et la confrontation des points de vue. Il y a donc un équilibre à trouver, mais c'est précisément le rôle des chefs de projet de la DEPE que d'y veiller.

Il y a de plus en plus d'articles scientifiques qui paraissent chaque année, et cela peut devenir un mur infranchissable pour l'expertise si nous ne disposons pas d'approches adaptées, telle l'analyse textuelle.

AEF info : Outre le guide, vous venez aussi de publier une [analyse](#) des 44 expertises réalisées par l'Institut depuis 20 ans. Que vous apprend cette rétrospective ?

Guy Richard : C'est un travail que nous avons lancé en 2019 et qui, je crois, est inédit en France. Le premier enseignement que l'on en tire, c'est de constater que toutes ces expertises résultent à la fois de ce que nous demandent les commanditaires et de nos propres priorités. Il nous faudra à cet égard non seulement mieux réussir que par le passé à associer l'agriculture, l'alimentation et l'environnement dans le traitement de certaines problématiques, mais aussi couvrir avec la même intensité les sujets ayant trait à chacun de ces trois grands domaines. En fait, cette rétrospective répond à un double objectif. Le premier est d'ordre historique, pour retracer l'évolution des thématiques, des commanditaires, des experts. Ce catalogue rassemble un corpus de dizaines de milliers de références et nous ne savons pas encore tout ce que nous pourrions en retirer.

Le deuxième objectif de ce travail était d'en faire un projet véritablement collectif à l'échelle de la DEPE dans l'optique de développer nos compétences en intelligence artificielle, et plus particulièrement en analyse textuelle. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a de plus en plus d'articles scientifiques qui paraissent chaque année, et cela peut devenir un mur infranchissable pour l'expertise si nous ne disposons pas d'approches adaptées, telle l'analyse textuelle. Nous nous sommes donc associés avec notre meilleur spécialiste de la question, Marc Barbier, de la plateforme CorText (1), pour prendre en main ces outils complexes.

Les expertises scientifiques collectives permettent d'alimenter non seulement la stratégie scientifique de l'institut, mais également la réflexion sur ses compétences.

AEF info : Avec le recul, comment les expertises collectives contribuent-elles à la réflexion sur les orientations scientifiques d'Inrae ?

Guy Richard : La restitution d'une ESCo se termine toujours par une réflexion sur les connaissances supplémentaires qui seraient nécessaires pour progresser dans la connaissance d'un sujet donné. Nous avons ainsi plusieurs expertises qui sont venues alimenter directement nos métaprogrammes (2). Par ailleurs, les logiciels d'analyse textuelle nous permettent, à partir des profils et publications de nos experts – mais aussi des chercheurs que l'on n'a pas sollicités –, de caractériser les compétences thématiques présentes ou non à Inrae, et de s'interroger sur celles qu'il nous faudrait développer, en interne ou à travers des coopérations. Les expertises scientifiques collectives permettent ainsi d'alimenter non seulement la stratégie scientifique de l'institut, mais également la réflexion sur ses compétences.

AEF info : Avez-vous l'intention d'internationaliser l'offre d'expertise d'Inrae ?

Guy Richard : Cela fait partie de nos objectifs. Tout d'abord, il nous faut internationaliser davantage nos propres comités d'experts, qui ne comportent pas assez de chercheurs étrangers parce que le travail est effectué en français. Il faut donc adopter l'anglais comme langue de travail, ce qui sera le cas, avec l'accord de nos commanditaires, dès la prochaine expertise que nous allons lancer sur les plastiques, dans le cadre d'un partenariat avec le CNRS.

Ensuite, il va nous falloir développer des partenariats avec d'autres organismes étrangers qui travaillent de la même façon que nous pour pouvoir répondre ensemble à des commandes. Ces partenariats sont déjà courants en France, où nous répondons rarement seuls à une demande d'expertise collective. Au niveau européen, nous cherchons déjà à participer à plusieurs coordinations : Scar par exemple, qui est le comité permanent de la recherche agricole, ou Eklipse, un réseau de liaison science-politique sur la biodiversité.

Mais il est des institutions dont nous pourrions aussi nous rapprocher : je pense notamment à l'université de Wageningen aux Pays-Bas, dont les compétences sont très complémentaires aux nôtres. Et il y aura de nouvelles opportunités à saisir à travers le programme mondial Prezode de prévention des zoonoses, lancé par Inrae, le Cirad et l'IRD, que la France soutient avec un PEPR ([lire sur AEF info](#)).

AEF info est un **groupe de presse professionnelle numérique et organisateur d'évènements**. AEF info produit tous les jours une information de haute qualité qui mobilise une équipe de **80 journalistes** spécialisés permanents à Paris et en régions.

C'est un outil de travail, d'aide à la décision, d'information et de documentation utilisé tous les jours par plus de **20 000 professionnels et 2 000 organisations abonnées** (médias, institutions, collectivités territoriales, entreprises, fédérations, syndicats, associations).

5 SERVICES D'INFORMATION, 18 DOMAINES ET 2 HEBDOS

Les cinq services d'information spécialisés d'AEF info diffusent (Social RH, Enseignement Recherche, Développement durable, Habitat & urbanisme, Sécurité Globale) à leurs abonnés un service d'information continue par courrier électronique et via l'application mobile. Être abonné à ces services, c'est avoir l'assurance d'être informé rapidement, précisément et objectivement des faits essentiels.

Cliquez ici pour tester gratuitement les services d'information AEF info
